

Paix et justice sociale Les 100 ans de l'OIT

Cette année 2019 marque les 100 ans de l'Organisation internationale du travail (OIT). Née au lendemain d'un conflit majeur, l'OIT a voulu répondre au défi de la paix par la recherche de la justice sociale.

Aujourd'hui de nouveaux acteurs économiques ont pris une place majeure. Ces multinationales, qui s'affranchissent grandement des lois et ont le loisir de choisir les régimes fiscaux les plus avantageux, marquent aussi la question du travail par l'exploitation des ressources et des personnes.

A côté de cela, dans un monde où l'économie mondialisée est de plus en plus basée sur la concurrence entre les travailleurs et les états, on assiste à un retour inquiétant du nationalisme qui, comme à chaque fois, se nourrit de la misère et de la précarité.

100 ans après, la mission de l'OIT reste d'une étonnante actualité. Mais dans ce cadre, quelle parole pour les organisations syndicales ? Quelle place également pour l'Église ?

Avec ce dossier, nous espérons que vous découvrirez une organisation centrale dans la lutte pour la dignité du travail, la justice sociale et la paix universelle. ●



Dossier coordonné par Sylvain Knittel

100 ans de lutte pour un monde plus juste et plus égalitaire

Mon expérience avec l'OIT – J'ai eu la chance de représenter la Coordination internationale des jeunesse ouvrière chrétienne (CIJOC) auprès de l'OIT pendant 4 ans – a été pour moi l'occasion de comprendre le fonctionnement et les rouages de l'organisation la plus vieille du système onusien. La CIJOC est reconnue comme membre observateur de l'OIT et nous avons donc l'opportunité de participer aux Conférences annuelles qui ont lieu chaque année à Genève en juin.

Ce qui me marque le plus dans la mission de cette organisation est sa capacité à permettre un dialogue social entre les 3 parties qui la représentent : les gouvernements, les travailleurs, les employeurs. Ce dialogue vise à construire la paix et la justice sociales dans le monde. Ce projet est celui de l'OIT depuis sa fondation en 1919. Depuis quelques années, l'OIT élargit ce dialogue en donnant la parole aux ONG, non pas par politesse envers ces « observateurs », mais pour une meilleure prise en compte de la réalité du monde du travail au niveau international. Débats, concertations, compromis, vote, adoption et ratification : voilà le secret d'une norme internationale basée sur un réel travail de coopération entre les différentes parties, un processus unique et centenaire ! Et ça marche, il faut le voir pour le croire ! Suite à l'adoption d'une Convention, reste encore à compter

sur l'engagement des gouvernements membres de l'OIT, pour la ratifier et la mettre en place par des législations nationales. Une norme internationale, si elle reste internationale, peut n'avoir aucune conséquence sur la vie des travailleurs dans les pays.

L'OIT doit avoir des incidences locales

L'OIT n'est pas une organisation internationale coupée du monde réel. Son rôle est d'agir concrètement pour l'amélioration des politiques liées au monde du travail au niveau local, national et régional. Lors d'une visite au Sénégal pour rencontrer la JOC, j'ai beaucoup apprécié l'échange vécu avec les responsables du bureau national et régional de l'OIT. Ils évoquaient notamment un rapport sur le travail des jeunes, porté en collaboration avec la JOC. Par ces missions dans les pays, l'OIT a récemment permis au Qatar de réviser son droit du travail afin d'être plus en phase avec les normes internationales de l'OIT : une avancée majeure pour ces pays émergents. En résumé, l'OIT donne un cadre international pour un travail décent pour tous, par ses normes internationales (190 Conventions ratifiées, 202 Recommandations), mais également par le travail d'accompagnement qu'elle offre aux gouvernements et à leurs dirigeants. Elle forme en permanence les différents acteurs du monde du travail à la connaissance du droit international, à la construction d'un travail décent.

Connectée au monde d'aujourd'hui

Elle est surtout pour moi une organisation qui sait vivre avec son temps ; elle l'a encore prouvé dernièrement avec l'adoption de la Convention 190 sur la violence et le harcèlement dans le monde travail.

J'ai eu la chance de participer en juin dernier à la Conférence internationale du travail célébrant le Centenaire de l'OIT. Je retiens notamment la phrase d'une jeune militante du Moyen Orient,

questionnant les différents acteurs de l'OIT sur la création d'emplois décents spécialement conçus pour promouvoir la paix. Je suis convaincue que c'est dans cette dynamique qu'il faut construire l'avenir du travail ! ●

Amélie Peyrard

Agir pour l'amélioration des politiques liées au monde du travail

■ **Contact :**
amelie.peyrard@gmail.com



Place des organisations syndicales à l'OIT

La CFDT a toujours eu une implication forte à l'OIT et un attachement particulier pour cette institution, seule agence tripartite au sein de l'ONU. Elle siège tous les ans à la Conférence internationale du travail, sur les bancs des travailleurs, et répartit ses délégués dans les différentes commissions.

Cette année, au-delà de son investissement à la Commission d'application des normes, organe de supervision, la CFDT avait des délégués à la Commission normative et au Comité plénier. Ces deux commissions étaient capitales en cette année de centenaire.

Défendre des droits humains pour tous

La commission normative était chargée en cette deuxième année de réunion de finaliser les textes de la Convention et recommandation destinées à proscrire tout harcèlement et toute violence au travail. Cette convention, dont la mise à l'ordre du jour émanait d'une volonté farouche des travailleurs, a eu du mal à émerger des négociations âpres avec les employeurs et certains gouvernements. En effet, elle représente une avancée énorme en termes de défense des droits des populations les plus vulnérables comme les femmes,

les personnes subissant des discriminations par rapport à leur race, religion ou orientation sexuelle. Car si dans les pays « avancés » et ayant un développement relativement abouti, le Code du travail, s'il existe, ou son équivalent protège tous les travailleurs, ce n'est pas le cas dans la majorité des pays qui siègent comme mandants à l'OIT.

Les différences de culture, de niveau de développement voire l'absence de gouvernance démocratique dénie aux plus fragiles les droits fondamentaux. C'est pourquoi, au sein de la CSI (Confédération syndicale internationale) à laquelle elle est affiliée, la CFDT œuvre pour faire avancer le respect des droits humains pour tous.

Le travail avec la CSI permet des avancées

Concrètement, cet engagement se traduit par la participation aux réunions préparatoires organisées par la CSI pour ses affiliés ; ce qui permet de définir des stratégies, d'évaluer la capacité de chacun des mandants à accepter le petit pas qui permettra de faire évoluer la situation de milliers de travailleurs et de travailleuses dans le monde.

Pour vous donner un exemple de progrès conséquent auquel la CFDT a grandement participé, il faut citer l'élaboration de la Convention 189 sur le

travail domestique adoptée à l'unanimité en 2013. Cette convention au regard des conventions collectives existant dans l'arsenal juridique



français peut pour certains paraître peu importante. Mais pour les travailleurs employés comme domestiques dans de nombreuses régions dont les Émirats par exemple, cette convention a changé beaucoup car enfin ils ont gagné un statut : le statut de travailleur. Jusqu'à l'adoption de cette convention, le travail domestique était considéré comme une forme de bénévolat compensé par des avantages en nature au mieux et au pire comme de l'esclavage ; certains pays acceptaient l'idée que l'on puisse acheter un domestique. Ces pratiques existent encore à la marge et le réseau Droits humains de la CSI les dénonce tous les ans, dans son index de violations des droits.

En collaboration au sein du groupe des travailleurs, c'est ainsi que la CFDT œuvre pour une régulation de la mondialisation, pour plus de justice sociale et le respect des droits fondamentaux. ●

Catherine Schlachter

■ Contact :

Service International et Europe
+33 (0)1 42 03 83 39
+33 (0)6 48 35 97 80
cschlachter@cfdt.fr

**faire évoluer
la situation
de milliers de
travailleurs
et de
travailleuses**

Assurer la dignité du travail

Chaque année, en juin, la Conférence internationale de l'Organisation internationale du travail se réunit. A l'invitation de Guy Rider, directeur général de l'OIT, le pape François a adressé un message à l'assemblée. Nous vous en proposons quelques extraits.

(...) **L**e travail ne peut être considéré comme une marchandise ou un simple instrument dans la chaîne de production de biens et de services. Au contraire, étant donné qu'il est à la base du développement humain, le travail a la priorité sur tout autre facteur de la production, y compris le capital. D'où l'impératif éthique de « *défendre les emplois* », et d'en créer de nouveaux proportionnellement à la croissance de la viabilité économique, ainsi que d'assurer la dignité même du travail.

Créer et défendre les postes de travail aujourd'hui

Toutefois, un regard franc sur les faits suffit pour constater que, très souvent, le travail empêche malheureusement l'épanouissement humain et ne sert pas à cultiver et à sauvegarder la création de Dieu ni à accroître la dignité des travailleurs. Quel type de travail devrions-nous donc défendre, créer et promouvoir ?

C'est une question complexe. Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, répondre à la complexité des questions liées au « travail » exige une analyse approfondie et interdisciplinaire.



J'apprécie les approches de l'OIT à cet égard, en particulier sa tentative actuelle de redéfinir le travail à la lumière des nouvelles réalités socio-économiques et politiques, en particulier celles qui touchent les pauvres. Merci aussi de permettre à l'Eglise de participer à cette initiative à travers le rôle de l'observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'OIT. (...)

Contribution de la première série des trois « t » : terre, toit et travail

Une contribution précieuse à cette réponse intégrale est ce que certains mouvements sociaux et syndicats de travailleurs ont appelé les trois « t » : terre, toit et travail.

Nous ne voulons pas un système de développement économique qui pousse

les personnes à être au chômage, sans toit ou exilées. « *La terre est essentiellement un héritage commun, dont les fruits doivent bénéficier à tous* » et « *équitablement affluer entre les mains de tous* ».

Cet aspect revêt une importance particulière en

ce qui concerne la possession de la terre, aussi bien dans les zones rurales que dans celles urbaines, et au processus juridique qui en garantit l'accès. A ce propos, le critère de justice par excellence est l'application du principe de la « *destination universelle des biens* » de la terre, dans lequel « *le droit universel à leur usage* » est « *le premier principe de tout l'ordre éthico-social* ».

L'interdépendance entre travail et environnement nous oblige à repenser les types de travail que nous voulons promouvoir à l'avenir et ceux qui doivent

Quel type de travail défendre, créer et promouvoir ?

être remplacés ou délocalisés, tels que les activités de l'industrie polluante des combustibles fossiles. Il est impératif de passer du modèle actuel d'énergie fossile à un modèle plus renouvelable si nous voulons prendre soin de notre terre mère, sans laquelle il n'y a pas de travail possible. Mais il est injuste que ce passage énergétique se fasse au détriment des indigents. En promouvant et en défendant les postes de travail, nous devons tenir compte du lien entre « toit, terre et travail ».

Contribution de la seconde série des trois « t » : tradition, temps et technologie

Une autre contribution à une réponse intégrale aux questions actuelles qui concernent le travail est apportée par une autre série de trois « t » : plus précisément tradition, temps et technologie.

Le terme tradition dérive du latin *tradere* ; il signifie transmettre à d'autres, confier, en particulier aux générations successives. Dans le domaine du travail, nous devons transmettre non

seulement le savoir-faire technologique, mais également les expériences, les visions et les espérances. Cette dynamique intergénérationnelle est fondamentale en ce moment présent de l'histoire, au cours duquel nous devons conjuguer la sagesse et la passion pour le bien de l'humanité et de notre maison commune.

En termes de temps, nous savons que « l'accélération continue des changements » et « [...] l'intensification des rythmes de vie et de travail » ne contribuent pas au développement durable ou à l'amélioration de la qualité de vie des personnes. Nous devons cesser de concevoir le temps de façon fragmentée, comme une simple dimension jetable et coûteuse des affaires. En réalité, le temps est un don (de Dieu) à recevoir, apprécier et valoriser, dans lequel nous pouvons donner naissance à des processus de promotion humaine, dans lequel nous pouvons être attentifs à la vie qui nous entoure. (...) Nous savons aussi que la technologie, dont nous recevons tant de bénéfices et d'opportunités, peut empêcher le développement durable quand elle est

Transmettre à d'autres, confier

associée à un paradigme de pouvoir, de domination et de manipulation. Dans le contexte actuel de la quatrième révolution industrielle, caractérisée par cette technologie numérique rapide et raffinée, de la robotique et de l'intelligence artificielle, le monde a besoin d'institutions telles que l'OIT. (...)

Quant aux jeunes, « le manque de travail [leur] ôte la capacité de rêver et d'espérer et les prive de la possibilité d'apporter leur contribution au développement de la société ». Le travail des jeunes et l'insécurité de l'emploi sont souvent liés à une mentalité économique d'exploitation du travail et de l'environnement, à une culture technocratique qui ne place pas en son centre l'être humain, et au manque de volonté politique d'affronter en profondeur cette question complexe.

Il n'est donc pas surprenant que les jeunes exigent un changement et ils se demandent « comment il est possible de prétendre construire un avenir meilleur sans penser à la crise de l'environnement et aux souffrances des exclus ». Nous devons écouter la génération des jeunes afin de répondre à l'attitude de domination à travers une attitude de soin: soin pour la terre et pour les générations futures. C'est « une question fondamentale de justice [et de justice intergénérationnelle], puisque la terre que nous recevons appartient aussi à ceux qui viendront ». (...)

Vous pouvez retrouver l'intégralité du message en allant sur le site du Vatican : http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/messages/pont-messages/2019/documents/papa-francesco_20190610_messaggio-labourconference.html ●

Sylvain Knittel

■ Contact : secretairegeneral@acofrance.fr



Un mouvement de travailleurs chrétiens à l'OIT

Présent à la 108^e conférence de l'OIT en juin dernier à Genève, le Mouvement mondial des travailleurs chrétiens (MMTC) a contribué à la première convention contre la violence et le harcèlement au travail.

Ces dernières années, le MMTC a resserré ses liens avec les organisations non gouvernementales d'inspiration catholique. Celles-ci ont le statut de membres observateurs, reconnus au sein de l'OIT, et c'est à ce titre que nous étions présents à cette Conférence internationale du travail. Selon nous, promouvoir le travail décent suppose la valorisation de l'être humain dans son intégralité. Nous avons constamment à rappeler, aussi bien dans la réflexion que dans la vie militante, que l'homme est pour le travail ce que le travail devrait être pour l'homme : une relation de respect, d'engagement et de vérité avec la nature. En ce domaine, il faudra mettre en place une relation basée sur le développement durable.

Avec d'autres organisations

Au cours de la Conférence internationale du travail, avec tant d'autres organisations – syndicats, États-nations, employeurs et travailleurs – nous avons exprimé notre refus de toute exposition des travailleurs à des situations humiliantes et/ou à des contraintes intolérables pendant l'exercice de leurs activités. Autrement dit, nous avons joint notre voix à toutes celles, déjà



fortement majoritaires, qui ont donné forme à la première Convention internationale sur la violence et le harcèlement au travail. Cette réalité touche davantage les jeunes, les femmes et les personnes appartenant à diverses catégories vulnérables.

Une fois de plus le MMTC, acteur de nombreux combats au cours de l'histoire de sa vie militante, entre également dans l'histoire avec tous ceux qui étaient à la 108^e conférence en 2019. Les moyens sont toujours les mêmes : l'organisation de la classe ouvrière, avec une pédagogie qui lui est propre et son charisme, fruit de la philosophie chrétienne et de son action libératrice.

Espoir

En résumé, nous nous rendons compte que cette convention apporte beaucoup d'espoir à des milliers de travailleurs et

d'employés. Elle adopte une approche inclusive qui étend la protection à tous ; une norme législative impose aux pays qui adoptent ce traité, l'obligation d'accorder aux travailleurs, la garantie d'être couverts par des lois qui les rendent prioritaires : d'abord en tant qu'êtres humains et parallèlement, en tant que citoyens ou citoyennes qui ont besoin de travailler pour assurer leur subsistance dans des conditions de travail décentes. Cette réglementation s'applique de la même manière à ceux qui sont en CDI qu'à ceux qui travaillent en CDD.

Ainsi, tous les travailleurs pourront contribuer à une société plus juste, fraternelle, solidaire, démocratique et durable. ●

Le harcèlement et les violences touchent davantage les jeunes et les femmes

*Mariléa Damasio Da Silva,
secrétaire générale du MMTC*

■ Contact : sg1mmtcinfor@gmail.com

Bâtir la paix

L'Organisation internationale du travail (OIT) est la plus ancienne institution internationale. Elle est née au lendemain de la grande guerre, sur l'idée qu'une paix durable ne peut se bâtir que sur la base de la justice sociale.

Dans le cadre du traité de Versailles, organisant la fin du premier conflit mondial entre l'Allemagne et les puissances alliées, les rédacteurs ont inscrit dans la partie 13 de ce document ce qui n'est ni plus ni moins que la constitution de l'OIT :

« Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ;

Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations[...] ;

Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays ;

Les Hautes Parties Contractantes, mues par des sentiments de justice et d'humanité [...] approuvent la présente Constitution de l'Organisation internationale du travail. »

(préambule de la constitution de l'OIT)

Le Bureau international du travail (BIT)

Si l'époque est marquée par un conflit qui a fait près de 10 millions de morts, elle est aussi bousculée par la

révolution russe. C'est donc en réponse à ces événements et par crainte de l'expansion du mouvement communiste qu'est mis en place le BIT avec à sa tête le socialiste français Albert Thomas.

Dans les années 30, les fonctionnaires du BIT s'engagent dans ce qui deviendra l'une des missions premières de l'OIT, l'assistance technique auprès des états économiquement et socialement moins développés, dans le but de mettre en place des législations sociales.

Le travail n'est pas une marchandise

sociaux en constante évolution au niveau international.

Comme signe de son engagement au service de la paix par la justice sociale, l'organisation recevra le prix Nobel en 1969.

Dans sa déclaration du centenaire (juin 2019), l'OIT a appelé de nouveau à cet engagement pour une paix universelle et durable, y intégrant les enjeux d'un travail digne pour tous et la question environnementale. ●

Sylvain Knittel

Des objectifs revisités

A la suite du deuxième conflit mondial, l'OIT redéfinit ses objectifs dans la charte de Philadelphie qui déclare en particulier que : « le travail n'est pas une marchandise ; la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu ; la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous ; la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun ».

Par la suite l'OIT continuera son action dans des contextes économiques et

■ Contact :

secretairegeneral@acofrance.fr



Albert Thomas (1878-1932), premier directeur du Bureau international du travail.



À lire

La justice sociale dans un monde global. L'Organisation internationale du travail (1919-2019)

Dans son numéro 263, la revue Le mouvement social propose une série d'articles relatifs au centenaire de l'OIT. Entre histoire et enjeux actuels les textes proposés s'articulent autour de trois axes : production d'un savoir social et économique, genre et santé, universalisme et développement.

Le mouvement social n°263, collectif, sous la direction de Sandrine Kott, de Françoise Thébaud et Isabelle Moret-Lespinet, La Découverte, 2018, 16 €

La force motrice - Naissance et évolution du tripartisme - Rôle du groupe des travailleurs

Spécificité de l'OIT au niveau international, le tripartisme associe



gouvernements et organisations d'employeurs et de travailleurs. Dans cet ouvrage téléchargeable en totalité sur le site internet de l'OIT nous sommes invités à découvrir le rôle moteur de syndicats dans la vie de cette institution.

Un livre de Kari Tapiola, OIT, 2019, téléchargeable sur internet

A écouter

Pour ce centenaire France Culture a réalisé deux émissions captivantes :



L'OIT : 100 ans et maintenant ?

Un reportage sur l'action de l'OIT et les défis auxquels elle est confrontée mais aussi sur de possibles moyens d'actions.

<https://www.franceculture.fr/emissions/grand-reportage/grand-reportage-du-vendredi-21-juin-2019>

1919-2019 : L'Organisation internationale du travail a cent ans

Un regard sur l'histoire de l'OIT au cours de ces cent ans.

<https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/une-histoire-des-organisations-internationales-24-1919-2019-lorganisation-internationale-du-travail>



À voir



Le site des 100 ans de l'OIT

Pour son centenaire l'OIT a réalisé un site très visuel qui permet de découvrir son histoire

www.ilo.org/100/fr

Réfléchir ensemble avec la Priorité

- Comment, comme travailleur, est-ce que je perçois les enjeux portés par l'OIT ?
- Comment mon engagement pour la justice sociale est-il aussi un engagement pour la paix ?
- Quelle place la question environnementale, telle que la porte le pape François, prend-elle dans mon engagement sur mon lieu de travail ?

